



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Communiqué de Presse

Campagne de vaccination contre la grippe - octobre 2017

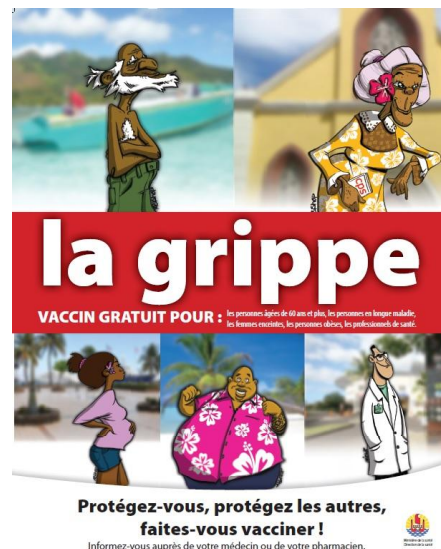
La Direction de la santé organise pour la seizième année consécutive la campagne de vaccination gratuite contre la grippe saisonnière. Elle se déroulera du 31 octobre 2017 au 31 janvier 2018.

Le virus de la grippe est très contagieux ; il se transmet essentiellement par la toux ou le contact avec les sécrétions bronchiques. La grippe peut être grave pour certaines catégories de personnes qu'il faut vacciner en priorité. Il est recommandé également que les professionnels de santé se vaccinent pour se protéger et protéger leurs patients les plus fragiles. Dans cet objectif, la Direction de la santé met 17 000 vaccins à la disposition de la population dans toutes les structures de soins du Pays et toutes les pharmacies d'officines.

Pour informer et mobiliser la population, une campagne d'information sera menée d'octobre à décembre 2017. Des spots télévisuels et radio inviteront les personnes à risque à aller se faire vacciner, c'est-à-dire :

- les personnes âgées de 60 ans et plus ;
- les personnes en affection longue durée (« Carnet rouge ») ;
- les femmes enceintes (quelque soit le terme) ;
- les personnes en situation d'obésité ;
- les professionnels de santé.

Il est rappelé que les vaccins sont gratuits pour les personnes relevant d'une des catégories cibles sur présentation d'un justificatif (Carte CPS, «carnet rouge», carnet de grossesse, carte professionnelle) ou d'une ordonnance du médecin traitant comportant la mention «remise gracieuse» pour les autres catégories.



Ces dernières semaines, le réseau sentinelle de Polynésie française a signalé 87 syndromes grippaux dont 13 cas confirmés en laboratoire (type A H3N2) et 2 cas hospitalisés. C'est le signe qu'une nouvelle souche de virus grippal commence à circuler sur le territoire. Afin de limiter l'épidémie, en complément de la campagne de vaccination, il est important de rappeler les mesures barrières qui permettent de limiter la propagation de la maladie.

Quelles sont les « mesures barrières » ?

Des gestes d'hygiène simples permettent d'éviter de transmettre la maladie, notamment aux personnes fragiles :

- *Se couvrir la bouche avec la main ou le bras pour éternuer et tousser ;*
- *Se laver les mains fréquemment dans la journée, notamment après avoir éternué et après s'être mouché ;*
- *Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter à la poubelle après utilisation ;*
- *Se tenir à distance des personnes fragiles lorsqu'on est malade.*

En raison de la progression de l'épidémie entre le 25 septembre et le 08 octobre, les vaccins ont été pré positionnés dans toutes les structures de soins et officines du Pays, les vaccins sont d'ores et déjà disponibles. Il est donc recommandé à tous les médecins de commencer à vacciner leurs patients dès que possible sans attendre le démarrage officiel de la campagne prévu le 31 octobre.

Le Ministère des solidarités et de la santé invite la population à aller se faire vacciner auprès des structures de soins dès à présent

Site Internet de la Direction de la santé : <https://www.service-public.pf/dsp/>

Contacts : Dr Jean-Marc SEGALIN – Responsable du Bureau des programmes des pathologies infectieuses (BPPI)
Sylvie ROLLAND – Infirmière en charge du programme vaccination en Polynésie française
Tel : 40.48.82.61 – Département des programmes de prévention - Direction de la santé